



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations et Ressources Humaines
DRRH**

Claire MOLENAT
Tél : 04 42 91 70 50
Mél : ce.drroh@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1

Aix en Provence, le 18 novembre 2022

Le recteur de l'académie de la région académique
Provence Alpes Côte d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

A

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement et
directeurs de CIO

S/c de Mesdames et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Elections professionnelles 2022 – Mise en place d'un espace électoral (kiosque de vote)

Dans le cadre du déroulement des opérations électorales, il est prévu la mise en place d'un espace électoral ou kiosque permettant à « tout électeur [...] d'exprimer son vote par internet sur un poste dédié dans un local aménagé à cet effet [...] accessible pendant les heures de services » (extrait du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011).

Aussi, vous voudrez bien prévoir la mise à disposition d'un poste informatique dans votre établissement du jeudi 1^{er} décembre 2022, 8H au jeudi 8 décembre 2022, 17H.

Pour ce, vous trouverez ci-dessous les recommandations à mettre en œuvre, dans la mesure du possible :

- Modalités d'organisation :
 - L'espace électoral doit permettre la confidentialité du vote.
 - Un balisage doit être prévu.
 - L'espace doit être ouvert pendant les heures de services, y compris pendant la pause méridienne.
 - L'électeur, qui demande à accéder à l'espace électoral pour voter, peut se faire assister par un électeur de son choix en poste dans l'établissement.
 - Tout électeur d'une école du secteur peut demander à avoir accès à l'espace électoral installé. Dans ce cas, il conviendra de lui demander tout justificatif attestant de sa qualité d'électeur aux scrutins ou sa qualité d'agent de l'éducation nationale.
 - Les coordonnées de l'assistance technique seront affichées dans l'espace :
 - Mail : assistanceelectionspro2022@ac-aix-marseille.fr
 - Téléphone (du 1er au 8 décembre seulement) : 06.15.45.05.35
 - Verdon : assistance.ac-aix-marseille.fr rubrique "Élections Professionnelles"

CPI :

- Les conseils départementaux de l'académie
- La région Provence Alpes Côte d'Azur

- Modalités techniques :

- L'ordinateur doit être connecté à Internet.
- La mise à disposition d'une imprimante n'est pas nécessaire.
- Dans le navigateur prévoir un lien favori vers le site <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

La direction des relations et des ressources humaines se tient à votre disposition pour toute question relative à l'installation des kiosques indispensable pour le bon déroulement des opérations électorales.

**Pour le recteur d'académie et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des
relations et des ressources humaines**



Charles BOURDEAU l'HUY